L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 2 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Maison. 338 rue Bourbon, à très bas prix. S'adresser à la grocerie, vis-à-vis.
2jan—1f

A louer—Un bon emplacement pour grocerie bien achalandée, coin Robertson et Français. S'adresser 538 St Claude et Marigny.
1er jan—7f

A VENDRE

UNE vacherie à vendre avec sa clientèle. Vente du lait $11 par jour. S'adresser à H. Semutine, au City Park, deuxième district.
31 déc—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19.771.—Division C.—Attendu que Henry Llorens a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Manuel Llorens, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1erjan—1 5 9

Succession de Jean Jacques Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 3.229—Division C—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jean Jacques Albert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1 5 9

A Carrière & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11.816—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. Carrière & Sons et les membres de la dite raison sociale et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James M. Seixas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28—2 jan

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17.571—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mila L. Collins administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24déc—24 28—2 jan

Succession de Roland H. Boulliemet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18.017—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Carrie B. Boulliemet exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25 29—2 jan

Succession de Francisco Ricca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 610—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par G Mazzei et G. Bigdone, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 déc—25 29—2 jan

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. Denis Cloney vs. ses créanciers.—No. 19.741—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Denis Cloney soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, Lundi le 10me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er janv.—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans—Paula Villeminot vs. ses créanciers—No. 19 746 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés de la pétitionnaire Paula Villeminot soit et est par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, LUNDI le 10eme jour de janvier 1887 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 déc—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—H. Groebel & Cie vs leurs créanciers—No 19 628—Ordre de Cour—Que la dite pétition soit enregistrée et qu'une assemblée des créanciers de H. Groebel & Cie soit appelée devant Anatole Ker notaire public LUNDI, 17 janvier 1887 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de voter sur leur application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 14 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19.669 Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire en cette ville le lundi, 24me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John R. Frederick vs. ses Créanciers—No. 19.696. Division E—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, John R. Frederick soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Henry J. Rhodes, notaire en cette ville, le JEUDI, 6me jour de janvier 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24déc—3t en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. E. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la maison de commerce de J. J. Albert—No 16,788 Division C—Ordre de Cour—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Theard notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier, 1887, à 11 heures, pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, Lne., 22 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers. No 19 691—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre vingt-sept à 11 heures A. M. dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et qu'avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—6 13 20 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin R. Forman vs Henry Af Boudousquié et Mme Julia Bonabel, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18.711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 janvier 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre dans l'îlet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante-onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante onze pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—29—jan 5.12,19,26,29

Assurances et Banques.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1886—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1erjan—1sem

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1887—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette banque sur demande.
ARTHUR HART, Caissier.
1er jan—6f

Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans, 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
30 déc—15f

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré, payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887.
Les livres du stock resteront ouverts, mais les transferts seront ex-dividende.
T. R. ROACH, Caissier.
28 déc—2sem

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.—A une assemblée régulière du Conseil d'administration, tenue le 8 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Le livre des transferts sera clos à partir du 31 décembre 1886 jusqu'au 10 janvier 1887.
W. E. LEVERICH, Secrétaire.
28 déc—2sem

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nile Orléans.—Nile Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14 déc—

Banque Nationale Germania.—Nouvelle Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Pavades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste,

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement à l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

Avis spécial.

Les actionnaires de la "Red River and Coast Line" sont invités à assister à une réunion spéciale de la Compagnie qui aura lieu SAMEDI, 15 janvier 1887 à 11 heures du matin au bureau de ladite Compagnie, pour délibérer sur le projet d'accroissement du capital et de sa division en action.
GEO. C. HAMILTON, Secrétaire.
30 nov—30f

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ce que le 18me jour de décembre 1886 un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19.534 Division B.
Sur motion de Léonard Marks & Emonn, avocats pour la plaintive produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les témoins étant en leur faveur.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le .. décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et en conséquence il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquêts et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et ordonnant la reprise de l'administration et la direction de ses propriétés paraphernales libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 déc—3t en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly épouse vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18 619. Division B.
Sur motion de Jos. N. Wolfson avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lassotte témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme et contre le défendeur Louis Shanks, son mari décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur, son mari.
Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
9déc—9,16,23,30—9jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19.734 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et aussi de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29me jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaires soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1886.
Signé HENRY L. LAZARUS, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19.597.—Division —Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887; et que L. Duvigneaud, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f en 12 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No. 19.617—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville le LUNDI, 17me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que M. F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
13 déc—3f en 30jours

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des arrivées et partances dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de....	20,000	20,000
2 Lots de...	10,000	20,000
4 Lots de...	5,555	22,222
20 Lots de...	1,000	20,000
50 Lots de...	500	25,000
100 Lots de...	300	30,000
200 Lots de...	200	40,000
500 Lots de...	100	50,000
1000 Lots de....	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faites des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et honnêteté pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent repris en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Bartheville [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Pour la première propriété—1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant [illegible]
Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 19 561—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 12 janvier 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18,24 31—7 12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Hinet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17 043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le 1er District de cette ville VENDREDI 7 janvier 1887 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison de valeur, etc., etc.

Mme George Morgan, veuve, etc. vs W. L. Arnold et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,124—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et avec consentement des parties dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 janvier 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A mon entrepôt, coin Passage St Antoine et de la rue de Chartres: Un fort lot assorti d'effets mobiliers, meubles, vaisselle, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28,31—4 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme M. Liengany vs Danl L. Dupassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16.710—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 4 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans l'affaire Daniel L. De Passau vs Mme John Ohler, No 17,189, Division D. du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24 28 31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif de toutes les machines, installations, etc., du Gulf Rice Milling Company. Nos 178, 180 et 182 rue South Peters, dans l'affaire H. C. Miller et H. H. Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 19.295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 4 janvier 1887, à 1 heure P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Toutes les machines, bouilloires, arbre de couche, soufflets, Poulies, vis, courroies, meubles, etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178, 180 et 182 South Peters, entre St Joseph et Julie, ainsi qu'en fait foi un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24déc—24,28,31—jan 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carry wagon, 2 charrettes de bois de charpente, 4 mulets, 1 lot de harnais, etc.

A. J. Ward & fils et als vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19.209—En vertu d'un ordre de vente en date du 28 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 janvier 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Delord et Dryades—Un long camion pour charrier du bois (carry wagon), deux charrettes de bois de charpente, quatre mulets et un lot de harnais, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—4 7 11 jan

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
[illegible]
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 11 15

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO—No 11.456—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt-septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 déc—28 janv 3, 10, 17, 27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,

En face de la Place Coliséum, près du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi îlet dans le Sixième District.

Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gauthier

No 15.457—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier [illegible]
[illegible]
18 déc—18 25—janv 1 8, 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18 477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins [illegible]
[illegible]
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Halle.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux
19 déc—19—janv. 1,8,15,22.

PAR JAS P. GUINAULT.

ACTION EN PARTAGE.

Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B., No 17,305

Propriétés d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie,

Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 Février 1887, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir:
[illegible]
1er jan—1,8,15,22,29—fév 5

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 112.

Succession de Jean Maumus.

PAR JAS P GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887 il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade [illegible]
12déc—12 18,25—jan 1 8 15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.

Succession de Edmond Prouet

No 19 270—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI,15 janvier 1887 [illegible]
12déc—12 18 25—1 8 15janv.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.

Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 18723

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi [illegible]
11 dec—11 18 25—jan 1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.

Succession de Marie Tournier veuve Brunet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887 [illegible]
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

[illegible]

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le stock de la maison de coiffure. Fleurs, Bonnets, Vitrine, Armoires, Chaises, Installations, Installations de gaz, etc. etc.

A l'encan pour du comptant

PAR W. I. HODGSON syndic provisoire—Bureaux No 13 rue Carondelet—LUNDI, 10 janvier 1887 [illegible]
31déc—2 6 jan à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoises. No 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.

A Alger, 5ème district.

Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.

Dossier No. 18,662 pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade [illegible]
26 déc 26—Janv. 2, 9, 16, 23, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Bauschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 15 janvier 1887 [illegible]

SIXIÈME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

[illegible]

QUATRIÈME DISTRICT.

Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

[illegible]

Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond.

[illegible]
12déc—12 19 25—jan. 2 9 15

Proclamation

—DU—

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22me JOUR DE FEVRIER,

1887,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons que

I Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et inébranlable obéissance à cet Edit Royal chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes ont été satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant [illegible]

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fût beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui même.

REX.

Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nile-Orléans, Lne.
26 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No 19 279.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade [illegible]
11déc—11 18—jan1 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.

Succession de Bridget et Edward Haye

No 18 816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade [illegible]
12déc—25—jan1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante, rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

No. 16,338 et 18 387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade [illegible]
12déc—12 25—janv 1, 8, 15

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18 939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi à la Bourse de l'Arcade il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:
[illegible]
L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 8 an 15

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées.
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français
Dr C. TESTUT
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Chartres, No 66.
25 ma—